



MAIRIE DE LANDREVARZEC

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP)

VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n° : 2016_LANDRE_T_001_Travaux de voirie

Objet : Travaux pour la modernisation de la voirie

La présente consultation est un marché pour la réalisation des travaux de modernisation de la voirie communale de Landrévarzec dans le cadre du programme 2016.

Le présent **marché est à procédure adaptée**, soumis aux dispositions des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte un lot.

I. Les clauses techniques

I.1 Dispositions générales

Le présent CCP fixe les conditions d'exécution de ces travaux.

Le prestataire s'engage à fournir au maître d'ouvrage, tous les services, matériels et équipements, la surveillance et la main d'œuvre nécessaire pour réaliser l'ensemble des travaux spécifiés ci-après, selon les directives données sur le site par le responsable du service et dans les **conditions** et les **délais** demandés.

Le prestataire est réputé avoir vu les lieux et s'être rendu compte de leur situation exacte, de l'importance et de la nature des travaux à effectuer et de toutes les difficultés et sujétions pouvant résulter de leur exécution. Le prestataire reconnaît par la signature d'engagement qu'il a une parfaite connaissance des lieux sur lesquels les travaux seront réalisés, et qu'il s'informerait de toutes les difficultés afférentes.

Il devra donc prendre dès le début des travaux tous les moyens (personnel et matériel), pour que le résultat final soit conforme aux spécifications du présent cahier des charges.

POUR TOUS LES TRAVAUX EXECUTES et à tout point de vue, les prestataires seront entièrement responsables des accidents, dommages ou préjudices quelconques qui pourraient par leur manque de précautions ou par la faute de l'un de leurs ouvriers ou employés, être occasionnés à leur personnel, à leur matériel, à leurs travaux.

Les prestataires seront également responsables de tous les dégâts pouvant être occasionnés sur les ouvrages existants rencontrés. Ils devront les respecter, les réparer s'ils les dégradent.

Il est expressément stipulé que, pour tout ce qui concerne les points précisés ci-dessus, le maître d'ouvrage est entièrement déchargé de toute responsabilité.

Les travaux généraux comprennent notamment :

- les installations de chantier et les ouvrages de protection ;
- les démontages et le repliement de ces installations ;
- l'amenée et le repli de tout matériel nécessaire à la réalisation et au contrôle des ouvrages exécutés ;
- les sujétions d'accès et de sécurité routière ;
- le nettoyage du chantier et de ses abords ;
- la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la mise en œuvre, la pose des matériels nécessaires à l'exécution des travaux ;
- la protection des ouvrages et espaces existants ;
- la remise en état des lieux après travaux.

Les entreprises devront se conformer à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité en vigueur ainsi qu'aux recommandations et demandes du maître d'ouvrage.

1.2 Dispositions particulières

Une visite sur place pour reconnaître les lieux et les conditions d'accès est **proposée sur rendez-vous**. Le soumissionnaire est censé accepter les difficultés qu'il pourra rencontrer du fait de la configuration des lieux concernés par les travaux et notamment toute considération liée à la sécurité des usagers des espaces publics.

Les prestations devront en tous points respecter les obligations des textes en vigueur.

Les prestations et les fournitures devront être conformes aux DTU, normes françaises AFNOR et aux avis du CSTB.

1.3 réalisation des prestations

Le détail des prestations à réaliser figure au détail estimatif : l'entreprise s'engage à réaliser la totalité des travaux qui y sont mentionnés.

Les délais et les périodes de réalisations des prestations ainsi que le détail des opérations seront précisées par le Maire lors de la mise au point du marché. Il sera notamment élaboré un planning des interventions sur chaque secteur concerné par les travaux.

Le délai global de réalisation des prestations est souhaité à 6 (six) semaines à compter de la notification du marché qui vaudra ordre de service.

L'attributaire du marché proposera une méthodologie pour toutes les interventions prévues.

1.4 Spécifications techniques

1.4.1 Béton bitumineux 0/10

Formulation :

sable broyé 0/2	15 %	Granulats	100 %
sable concassé basaltique 0/4	35 %		
gravillons basaltique 4/10	48 %	Bitume 60/70	6.2 %
fines d'apport	2 %		

Modes d'exécution des enrobés :

Engravures : La prestation comprend la réalisation mécanique d'engravures par rabotage en limite des chaussées existantes. Les produits de scarifications devront être évacués vers un site agréé.

Cloutage : Le cloutage de la GNT sera réalisé à l'aide de gravillon 10/14 à raison de 8 l/m² et d'un enduit de scellement à l'émulsion de bitume à raison de 1.5 kg/m² de produit bitumé. Il comprend la fourniture, le transport et la mise en œuvre des matériaux et produits ainsi que le cylindrage.

Mise en œuvre : Le mode d'exécution de ces revêtements devra répondre aux prescriptions du fascicule n° 27 "fabrication et mise en œuvre des enrobés" du C.C.T.G. Les enrobés seront exécutés à chaud avec des matériaux préalablement séchés. La température du liant au moment de l'enrobage devra être comprise entre 150 et 160° centigrades, et ne devra en aucun cas dépasser 180°. Les matériaux enrobés BB 0/10 seront répandus à une température de 130° sur des surfaces exemptes de flaques d'eau. La surface devra satisfaire à une tolérance de ± 5 mm sous la règle de 3 m. La mise en œuvre des enrobés de chaussée et de la grave bitume s'effectuera avec un compacteur de charge supérieure ou égale à 3 T/roue. La fermeture des enrobés s'effectuera avec un cylindre tandem.

I.4.2 Bordures et caniveaux

Les bordures et caniveaux devront être conformes à la norme NFEN 1338-1340-1339 et XP B 10-601.

I.4.3 Graves GNT

Elles seront conformes à la norme XP P 18-545.

Les fuseaux de spécification seront conformes à la norme NF EN 13285 – 13242 et indiqués ci-après :

Tamis	G.N.T.0/20		G.N.T.0/31.5		G.N.T.0/63	
	Min	Max	Min	Max	Min	Max
80	-	-	-	-	10	100
63	-	-	-	-	0	99
40	-	-	10	100	85	91
31.5	10	10	0	85	65	86
20	0	0	85	99	56	86
10	85	99	62	90	43	76
6.3	55	82	40	70	29	62
4	42	70	31	60	22	53
2	32	60	25	52	17	46
0.5	22	49	18	43	12	36
0.2	11	30	10	27	6	22
0.08	7	20	6	18	4	16
	4	10	4	10	2	12

Ces fuseaux pourront être éventuellement adaptés par l'entrepreneur après avis du Laboratoire du maître d'ouvrage.

I.5 Garanties

Dans la réalisation des prestations, l'attributaire du présent corps d'état conserve la responsabilité du choix des moyens employés ou proposés pour assurer l'obtention des caractéristiques demandées. L'entreprise devra joindre au dossier une note technique présentant les caractéristiques que devront respecter les produits effectivement mis en œuvre.

L'attributaire du présent corps d'état devra compléter, par ses connaissances, les imprécisions ou omissions éventuelles des présents documents. Celui-ci restera donc seul juge en dernier ressort des solutions adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

II. Les clauses administratives

- Personne publique contractante : Commune de Landrévarzec
 - Coordonnées de l'interlocuteur en charge du marché :
Mr Hervé TRELLU, Maire – 06 99 64 21 44, mairie-landrevarzec@wanadoo.fr
 - Assistant à Maître d'Ouvrage
Mr Eric LE GOFF, DST C.C. Pays Glazik – 06 70 31 94 52, dst@glazik.com
 - Retrait des dossiers : Ils peuvent être expédiés sur demande écrite par courrier ou par courriel ou remis au siège de la Communauté de Communes. Ils sont disponibles sur le site de l'AMF29
- Critères de jugement des offres : le choix du prestataire se fera en application des critères énoncés ci-dessous :

Critères	Pondération
Prix des prestations	60,00%
Valeur technique (notamment au regard du mémoire technique)	40,00%

□ Critère prix noté sur 60 points :

L'offre analysée obtient une note sur 60 en application de la formule suivante : **Note prix attribuée** = $60 \times (Y1/Y)$, dans laquelle 60 = Nombre de point attribué au critère prix (pourcentage de pondération), Y = montant de l'offre analysée, Y1 = montant de l'offre la moins disante. L'offre (Y1) moins disante aura le nombre maximum de points (60).

□ **Critère valeur technique noté sur 40 points :**

Appréciation et Notation de la valeur technique et de ses sous-critères

	6 niveaux d'appréciation	Sous-critères notés sur
		/ 40
offre présentant des aspects qualitatifs nettement supérieurs au niveau technique attendu et aux réponses des autres candidats notamment en ce qui concerne les performances en matière de développement durable	Offre très bonne	40
offre présentant des aspects innovants ou des plus-values techniques	Offre supérieure	32
offre considérée comme complète répondant strictement au cahier technique	Offre adéquate	24
offre qui présente des imprécisions techniques ou des généralités, tout en restant une offre conforme et acceptable	Offre imprécise	16
offre qui présente des lacunes techniques, des non qualités ou des incohérences (ex : mémoire technique partiellement rempli, sous-estimation des moyens à mettre en oeuvre...)	Offre insuffisante	8
offre éliminée (absence de mémoire technique, objet du marché non respecté, offre ne respectant pas le cahier des charges...)	Offre écartée	0

Une note de valeur technique est attribuée aux entreprises en fonction du barème suivant (cette note sera établie en fonction du mémoire technique de l'entreprise) :

Une offre obtenant la note de 0 pour l'un des sous-critères de valeur technique sera déclassée et écartée. La note technique peut obtenir un maximum de 40 points.

Le **classement général** se fera par comparaison du nombre de points obtenu par chaque candidat après addition des points attribués sur chaque critère (notation sur 100).

- Modalités de dépôts des offres :

Les offres sont à adresser avant le : **vendredi 20 mai 2016 à 12 heures A :**

Mairie de Landrévarzec
1, place Saint-Guénolé
29510 LANDREVARZEC

Elles devront :

- soit être remises directement, contre récépissé,
- soit être envoyées par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites,

L'enveloppe extérieure portera la référence :

« 2016_LANDRE_T_001_Travaux de voirie »

- Pièces du marché :
 - Le présent CCP
 - Le Détail estimatif et Bordereau des Prix Unitaires
 - Le CCAG Travaux
 - un « **mémoire technique** » pièce obligatoire comprenant :
 - Les certifications, agréments de la société et des opérateurs affectés au marché,
 - Les références réglementaires adoptées,
 - Les fiches techniques des fournitures,
 - Les méthodes et moyens que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de sa mission,

(le mémoire technique est à joindre à l'offre. Ce mémoire sert notamment de support pour établir la valeur technique de l'offre. L'absence de mémoire entraîne automatiquement et définitivement le rejet de l'offre. L'offre sera déclarée irrégulière et ne sera pas analysée)
- DC 1 – DC 2
- NOTI2
- Assurances

Les prix sont fermes pour la durée du marché. Le paiement des prestations se fera en une seule fois sur présentation de facture. Le règlement sera réalisé sur la base des mètres réels qui seront définis de manière contradictoire après achèvement des prestations.

III. Engagement du candidat

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Après avoir pris connaissance du document et des pièces qui y sont mentionnées, m'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

Le montant définitif du marché est indiqué à l'article 4 du présent document. L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle résulte de la décomposition de prix global et forfaitaire et des prix unitaires est égale à :

Montant hors T.V.A.	€
T.V.A. au taux de %	€
Montant T.V.A. incluse	€

en lettres T.T.C.:

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'article 43 du Code des Marchés Publics.

Je certifie par ailleurs être en règle sur le plan fiscal et social et respecter l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du Code du Travail.

Fait en un seul original,

Le

A

Signature du candidat

IV. Acceptation de l'offre (article réservé au pouvoir adjudicateur)

Est acceptée la présente offre pour un montant HT de :

..... pour valoir acte d'engagement.

A Landrévarzec,

Le

Le Maire,

Hervé TRELLU.